

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FBPA 029-9635/21/BM**

#### **■ Autorisation de recrutement et fixation de la rémunération d'intervenants vacataires pour l'animation de conférences organisées par la Métropole MET 21/18758/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Pour accompagner, soutenir et enrichir la réflexion et la pédagogie portant sur différents thèmes relatifs aux actions de politiques publiques conduites par les services métropolitains, le recours à des conférences, colloques ou à l'animation de ceux-ci permet de bénéficier de l'apport d'experts professionnels détenant une expérience sur les sujets à aborder.

Cette modalité de rencontre permet d'organiser des réunions de travail rassemblant des experts et sont propices à l'élaboration d'idées favorisant la préparation de la construction concertée d'actions innovantes en politiques publiques. Ces rencontres sont particulièrement adaptées à des sujets de société pour lesquels la remobilisation des concepts ou des modes de pensées fondant l'action est à l'œuvre.

Pour amplifier la pédagogie du sujet auprès de différents publics, la mission Égalité entre les femmes et les hommes de la Métropole souhaite organiser des conférences rassemblant ces acteurs et leur public pour remobiliser la réflexion et l'action afin de faire progresser ce sujet de société, conformément aux responsabilités qui incombent aux collectivités en la matière.

Dans ce cadre, la Métropole souhaite recruter des intervenants vacataires, experts dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes ou dans un domaine permettant d'alimenter les travaux de la Métropole sur ce thème, pour animer dix conférences au cours des années 2021 et 2022 en lien avec cette thématique.

Chaque vacation d'une durée de trois heures d'intervention sera rémunérée selon un taux horaire de 200 euros brut par heure d'intervention, sur la base d'un état de présence après service fait. Le montant des dix interventions est estimé ainsi à 6000 euros brut.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 relative à la délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité à recourir à des intervenants expérimentés pour l'animation de conférences organisées par la Métropole en lien avec le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Que ces intervenants sont rémunérés à la vacation et après service fait.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le recrutement d'intervenants vacataires expérimentés pour l'animation de conférences organisées par la Métropole en lien avec le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Article 2 :**

Pour l'accomplissement de ces interventions, la rémunération s'établit sous la forme de vacations d'une durée de 3 heures d'interventions, selon un taux horaire de 200 euros brut par heure d'intervention, rémunérées sur la base d'un état de présence après service fait.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
Chapitre : 012 - Nature : 64131- Fonction : 020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL